



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202606D058

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260609-202606D058-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
5 Juin 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 2

Votants : 27

Date de la
convocation :
29 Mai 2026

Domaine
Ressources
Humaines
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq Juin, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Véronique PEYROL a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES-I.VAURES – J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - J. SCANDOLA - TNP RUCÉL - K. DOS PRAZERES – C. GABON – P. SALOMON – – B. GLAIZAL - F. CANARD - -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

N. CHATAIN a donné pouvoir à I. VAURES
N. SANCAR a donné pouvoir à I. DUBOIS
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. OZANT a donné pouvoir à J. SCANDOLA
G. POCHON a donné pouvoir à J. LEDUC
S. VILLEMONT a donné pouvoir à L. MEURGUES
P.NOBLET a donné pouvoir à F. CANARD
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir

S. GUEDON
P-Y GARREAU

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la période estivale, il y a lieu, de créer un emploi, pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à compter du 1er Juin 2026 pour une durée de 3 mois.

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.

- **DECIDE** que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 366 et l'IM 368

- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi .

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 9 Juin 2026

Le Maire,
Le Maire

Isabelle DUBOIS



Isabelle DUBOIS